nourrissants, à des prix raisonnables tant pour le producteur que pour le consommateur.

A mon avis, il y a deux choses à faire à la Chambre. Je le répète, la première est d'établir un comité parlementaire. La deuxième est de réorganiser de fond en comble le ministère de l'Agriculture. J'invite le gouvernement à créer un ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Le ministère de l'Agriculture aurait ainsi plus de pouvoirs et pourrait jouer un rôle complémentaire à celui qui serait laissé au ministère de la Consommation et des Corporations. Le ministère aurait alors des pouvoirs plus étendus dans tous les domaines d'action.

• (1820)

Il ressort à l'évidence qu'en l'absence de changements de politique, le jour viendra où l'industrie alimentaire ne sera plus en mesure de satisfaire les demandes intérieure et extérieure. Une minicrise va éclater dans le domaine de la politique alimentaire et il faut que le gouvernement réalise des réformes de structure. La première consisterait à créer un ministère de l'agriculture et de l'alimentation, puis à envoyer en tournée dans l'ensemble du pays un comité parlementaire, doté d'un personnel suffisant chargé de recueillir l'opinion des Canadiens de toutes professions en matière de politique alimentaire nationale. Actuellement, nous n'avons absolument pas de plan d'ensemble pour l'agriculture et l'alimentation.

Il faut se rappeler que l'agriculture n'engoble pas seulement le producteur agricole mais aussi le grossiste, le détaillant, le distributeur, la politique tarifaire. Tout cela qui se trouve actuellement dispersé. Je prie donc le gouvernement d'envisager sérieusement la possibilité d'envoyer un comité parlementaire en tournée, de réfléchir longuement aux grands changements préconisés, et de peser soigneusement les avantages qu'il y aurait à créer un ministère de l'alimentation et de l'agriculture.

M. B. Keith Penner (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de s'occuper de questions de politique alimentaire nationale, et des observations qu'il nous a présentées à cet égard. Je signalerai que ses observations d'aujourd'hui ont pris un caractère un peu plus large que celles qu'il a présentées le 31 mai. Il avait alors parlé d'un conseil mixte de la politique alimentaire. Il parle maintenant d'envoyer un comité en tournée dans tout le pays et de réorganiser le ministère de l'Agriculture.

Il y a aurait peut-être lieu de reprendre la déclaration du premier ministre (M. Trudeau) du 23 juin: il s'agit de demandes sérieuses et elles seront prises en considération.

Comme l'a dit le député lui-même, la question qu'il avait alors posée a été dans une certaine mesure dépassée par les événements des deux dernières semaines. Le gouvernement a déjà publié une stratégie alimentaire, qui énonce une série de règles ou de principes à suivre pour assurer à tous les Canadiens un approvisionnement suffisant en aliments sains et

Cette stratégie fournit le cadre général dans lequel s'inséreront les formules politiques et les initiatives. Comme il est clairement énoncé dans cette stratégie, il y aura des consultations sur des propositions précises au fur et à mesure qu'elles seront présentées. Voilà pourquoi le premier ministre a déjà dit qu'il considérait la question comme une demande et voilà pourquoi elle est sérieusement étudiée.

Emploi et immigration

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. La motion d'ajournement est maintenant retirée d'office.

(La motion est retirée.)

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 h 25.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI RÉGISSANT L'EMPLOI ET L'IMMIGRATION

MESURE PRÉVOYANT LA CRÉATION DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION, ETC.

La Chambre reprend l'étude du bill C-27, tendant à créer le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration et à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage et d'autres lois, dont le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions n°s 13, 14, 16, 17 et 18.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, juste avant la pause, nous discutions des manigances du gouvernement en ce qui concerne la période de prestations complémentaires prévues aux termes de la loi sur l'assurance-chômage. Dans la série de motions à l'étude, il y en a une dans laquelle le gouvernement prévoit d'utiliser la caisse d'assurance-chômage pour créer des emplois. Lorsque le comité examinait le bill C-27, il a entendu les témoignages de représentants des patrons et des salariés. Il est rare que ces groupes soient d'accord, mais dans ce cas-là, tous les groupes syndicaux et patronaux qui ont comparu devant le comité ont été d'accord sur un point: ils se sont opposés fermement aux propositions du gouvernement concernant le travail partagé.